



Public Safety
Canada

Sécurité publique
Canada

ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

**STRATÉGIE DES PROGRAMMES
CORRECTIONNELS À L'INTENTION DES
FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE**

Service correctionnel du Canada

juillet 1994

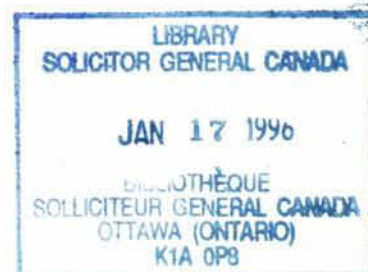
**STRATÉGIE DES PROGRAMMES
CORRECTIONNELS À L'INTENTION DES
FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE**

Service correctionnel du Canada

juillet 1994

Copyright of this document does not belong to the Crown.
Proper authorization must be obtained from the author for
any intended use

Les droits d'auteur du présent document n'appartiennent
pas à l'État. Toute utilisation du contenu du présent
document doit être approuvée préalablement par l'auteur.



NOTE : VEUILLEZ NOTER QUE LE PRESENT DOCUMENT NE S'APPLIQUE PAS AU PAVILLON DE RESSOURCEMENT. UN CADRE DIFFERENT SERA ELABORA POUR CET ÉTABLISSEMENT.

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction.....	3
2. La création d'un environnement positif.....	5
3. Répondre aux besoins des femmes purgeant une peine fédérale.....	5
i. Mauvais traitements ou traumatismes.....	6
ii. Instruction et compétences professionnelles.....	7
iii. Toxicomanie.....	7
iv. Compétences parentales.....	7
4. La stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale.....	8
A. Éléments de tout programme correctionnel efficace destiné aux femmes purgeant une peine fédérale.....	9
1. Principes axés sur les femmes.....	10
2. Principes de l'éducation des adultes.....	10
3. Diversité.....	11
4. Approche analytique.....	12
5. Structure des programmes.....	12
6. Processus.....	13
B. Qualités requises des animateurs de programmes destinés aux femmes purgeant une peine fédérale.....	14
C. Processus d'évaluation.....	16
1. Évaluation initiale.....	16
2. Orientation.....	16
3. Planification correctionnelle.....	17
D. Programmes offerts.....	17
1. Planification des programmes.....	17
2. Comité d'inscription aux programmes.....	18
3. Programmes de base.....	18
i. Acquisition de compétences psychosociales.....	19
ii. Victimes de mauvais traitements ou de traumatismes.....	20
iii. Alphabétisation et éducation permanente.....	20
iv. Lutte contre la toxicomanie.....	21
4. Autres programmes et services.....	21

1. INTRODUCTION

La Stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale a été élaborée pour assurer l'uniformité des programmes qui seront offerts dans les nouveaux établissements régionaux pour femmes purgeant une peine fédérale. Elle s'appuie sur la Stratégie correctionnelle du SCC, dont elle respecte les principes, mais elle est assez souple pour prendre en compte les besoins des délinquantes. Le présent document constitue un guide pour l'élaboration de programmes dans les nouveaux établissements régionaux et il décrit la stratégie générale en matière de programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale,

Selon la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, les programmes correctionnels doivent respecter les différences ethniques, culturelles, spirituelles et linguistiques, ainsi que les différences entre les sexes, et ils doivent tenir compte des besoins propres aux femmes purgeant une peine fédérale, aux Autochtones et à d'autres groupes particuliers.

En vertu de l'objectif général n^o 2, le SCC a le mandat d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes fondés sur la recherche qui abordent les facteurs criminogènes particuliers à certains groupes de détenus dans le but de favoriser leur réintégration dans la société. Le rapport du groupe d'étude sur les femmes purgeant une peine fédérale de 1990, *La création de choix*, suggère aussi que, pour être plus efficaces, les programmes doivent être «**axés sur les femmes**», c'est-à-dire qu'ils doivent **être adaptés à la réalité sociale des femmes et répondre aux besoins individuels de chaque femme**.

Dans ce même rapport, on définit cinq principes qui doivent orienter le changement dans l'approche du SCC à l'égard des délinquantes. Ces principes constituent le fondement de l'élaboration d'une stratégie des programmes à l'intention des délinquantes :

1. **Pouvoir contrôler sa vie** - Les injustices dont les femmes sont victimes et les choix limités qui s'offrent à elles - qui constituent des problèmes encore plus aigus pour bon nombre de femmes purgeant une peine fédérale - leur ont laissé bien peu d'estime d'elles-mêmes et de confiance dans leur capacité de prendre leur vie en main. La faible estime qu'une femme a d'elle-même diminue sa faculté d'adaptation et favorise les comportements autodestructeurs qui sont si répandus chez les délinquantes. La faible estime de soi peut également rendre les femmes incapables de planifier l'avenir et d'assumer la responsabilité de leurs actes, et engendrer de la violence envers les autres. En augmentant l'estime qu'elles ont d'elles-mêmes, on accroît chez les délinquantes la capacité de faire des choix et de prendre leur vie en main. Les femmes pourront contrôler leur vie si elles comprennent mieux leur

situation, si elles connaissent leurs points forts, si elles sont appuyées et si elles sont encouragées à agir de façon constructive.

2. **Choix valables et responsables** - Les femmes ont besoin qu'on leur présente diverses options afin qu'elles puissent faire des choix responsables. La dépendance à l'égard de l'alcool, de la drogue, des hommes et de l'aide sociale a privé les femmes de la possibilité et de la capacité de faire des choix. Par conséquent, il faut leur offrir des choix qui correspondent à leurs besoins, leurs expériences passées, leur culture, leurs valeurs, leur spiritualité, leurs habiletés et aptitudes, ainsi qu'à leurs possibilités futures.
3. **Respect et dignité** - Le SCC a souvent été critiqué pour sa tendance à encourager (et donc à perpétuer) chez les femmes la dépendance et les comportements infantiles. Le respect mutuel est nécessaire parmi les délinquantes, parmi les membres du personnel, et entre les délinquantes et le personnel. L'énoncé de mission du SCC reconnaît l'importance du respect.
4. **Environnement de soutien** - La qualité de l'environnement peut favoriser la santé physique et psychologique ainsi que le développement personnel. Cependant, le milieu dans lequel ont vécu les délinquantes et le milieu dans lequel elles ont été incarcérées ont souvent été insatisfaisants. Un environnement qui est positif sous les aspects socio-politique, physique, affectif ou psychologique, spirituel et financier peut favoriser l'estime de soi, la prise en main de sa vie, la dignité et le respect de soi et des autres.
5. **Responsabilité partagée** - Tous les paliers de gouvernement, le secteur correctionnel, les organismes bénévoles, les entreprises, les prestataires de services du secteur privé et la collectivité ont un rôle à jouer dans la mise en place de systèmes de soutien et dans la continuité des services pour les femmes purgeant une peine fédérale. Ce soutien et cette continuité permettront aux femmes de prendre leur vie en main. Il faut intégrer les femmes qui purgent une peine fédérale au réseau communautaire.

L'élaboration d'une stratégie des programmes correctionnels à l'intention des femmes purgeant une peine fédérale aidera le SCC, en tant qu'organisme, à s'assurer que les délinquantes reçoivent les programmes les plus efficaces au moment le plus opportun de leur peine, ce qui leur permettra de purger la plus grande partie de leur peine dans la collectivité tout en présentant un faible risque de récidive.

Le SCC doit aussi avoir recours aux programmes les plus efficaces qui sont offerts dans la collectivité (pour les libérées conditionnelles et les délinquantes qui obtiennent des permissions de sortir) et encourager les collectivités à offrir leurs programmes dans les établissements. La participation de la collectivité assurera un soutien continu et permettra aux délinquantes d'avoir des liens avec la collectivité; elle favorisera aussi la réintégration des délinquantes.

Enfin, le SCC doit créer un environnement de soutien dans lequel les femmes pourront mettre en pratique les habiletés apprises dans divers programmes. Tous les programmes doivent donc offrir des éléments cohérents qui sont holistiques et axés sur les femmes.

Nous décrivons dans les sections qui suivent la manière dont le SCC s'y prendra.

2. LA CRÉATION D'UN ENVIRONNEMENT POSITIF

La perte de la liberté est la conséquence première de l'incarcération; cependant, à partir du moment où les femmes sont incarcérées, il incombe au personnel de les aider à devenir capables de réintégrer la société avec succès. Un environnement physique positif qui favorise les interactions personnelles et l'exercice de choix responsables aidera les délinquantes à pouvoir contrôler leur vie. Par conséquent, la conception des établissements régionaux est fondée sur la vie dans la collectivité. De petits bungalows ayant des aires privées, une ventilation convenable et un éclairage naturel, accueilleront de 6 à 8 femmes qui seront responsables des tâches quotidiennes comme le budget, la cuisine, la lessive, l'entretien ménager, etc.

La sélection, la formation et la responsabilisation du personnel, ainsi que la création d'équipes de travail, sont aussi des éléments essentiels au succès de cette approche correctionnelle non traditionnelle. Le personnel doit établir avec les délinquantes des relations professionnelles positives, empreintes de respect mutuel et de sollicitude, leur fournir des modèles positifs, avoir une bonne compréhension de la vie de ces femmes, de la dynamique de leur comportement et des problèmes auxquels elles doivent faire face; enfin, il doit bien connaître les programmes offerts aux femmes afin de pouvoir les soutenir dans leurs efforts pour améliorer leur vie. Le personnel doit travailler comme une grande équipe auprès des délinquantes afin d'augmenter les interrelations et le soutien dont les femmes ont besoin pour faire des choix responsables et prendre leur vie en main.

3. RÉPONDRE AUX BESOINS DES FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE

Il existe déjà de nombreux types de programmes au SCC; cependant, ces programmes ont été élaborés à partir des besoins des hommes purgeant une peine fédérale. Par conséquent, les recherches sur les résultats de ces programmes ne peuvent nécessairement être appliquées aux délinquantes.

Bien que les études portant sur les délinquantes soient très peu nombreuses par rapport à celles qui portent sur les délinquants, des progrès ont été réalisés durant la dernière décennie pour ce qui est de l'évaluation des besoins des délinquantes en

matière de programmes. Dans l'ensemble, les problèmes qui contribuent au comportement criminel sont différents chez les femmes et chez les hommes. Les facteurs environnementaux, situationnels, politiques, culturels et sociaux, ainsi que les facteurs physiologiques et psychologiques, qui touchent les femmes ne sont pas les mêmes que ceux que vivent les hommes.

Les délinquantes font souvent face à de nombreux problèmes interreliés qu'il faut tenter de régler (un par un ou globalement) pour leur permettre d'aller de l'avant. Parmi les problèmes courants, mentionnons la dépendance, la faible estime de soi, l'échec scolaire ou professionnel, la perte d'un ou des deux parents à un jeune âge, le placement en famille d'accueil, les changements fréquents de famille d'accueil, le placement en établissement, la vie dans la rue, la prostitution, les tentatives de suicide, l'autoagression et la toxicomanie.

Deux thèmes semblent communs aux études sur les délinquantes. Premièrement, tous les auteurs reconnaissent que, dans la plupart des cas, les activités criminelles des femmes sont largement associées à leurs antécédents et à leurs conditions de vie. Deuxièmement, il faut adopter une approche holistique dans les programmes correctionnels destinés aux délinquantes; les programmes ne doivent pas être limités à un seul domaine de spécialisation, ils doivent plutôt être multidimensionnels. Une approche holistique dans chacun des programmes semble donner des résultats positifs.

Les besoins des délinquantes purgeant une peine de longue durée, c'est-à-dire une peine de 10 ans ou plus, sont particulièrement importants. Le SCC est en train de repenser son approche à l'égard de ces délinquantes, à la suite d'une étude réalisée récemment par un groupe de travail. Cet exercice sera essentiel pour les délinquantes, puisque leurs besoins sont différents de ceux des hommes purgeant une peine de longue durée. Il faut tenir compte de cet élément important dans les programmes.

Quatre grandes caractéristiques, souvent interreliées, sont communes à la plupart des délinquantes :

i. Problèmes liés à des mauvais traitements ou à des traumatismes

L'ampleur des problèmes de violence dans la vie des femmes qui sont aujourd'hui incarcérées n'est reconnue que depuis très peu de temps. Les études sur les femmes purgeant une peine fédérale au Canada montrent que la majorité des détenues se sont vu infliger des mauvais traitements ou des traumatismes dans leur famille d'origine ou par leur partenaire. D'après une étude réalisée en 1990, 82 p. 100 des 102 femmes interrogées à la Prison des femmes et 72 p. 100 des 68 femmes interrogées dans des établissements provinciaux ont été victimes de violence physique ou sexuelle. Les mauvais traitements étaient plus répandus chez les femmes autochtones; dans l'ensemble, 90 p. 100 d'entre elles avaient été victimes de violence physique et 61 p. 100 de violence sexuelle.

Environ les deux tiers des délinquantes interrogées ont déclaré souhaiter qu'il y ait un programme ou des services de counseling pour les femmes ayant été victimes de mauvais traitements.

ii. Instruction et compétences professionnelles

Les infractions commises par les femmes sont aussi liées à des conditions socio-économiques souvent caractérisées par la pauvreté, le racisme et la violence. On s'entend généralement pour dire que la plupart des délinquantes possèdent les caractéristiques suivantes : elles sont pauvres et elles ne possèdent pas suffisamment de compétences monnayables, elles sont souvent dépendantes de l'aide sociale, de l'alcool et des hommes, et elles assument souvent seules la responsabilité d'élever leurs enfants.

Les programmes de formation professionnelle destinés aux délinquantes doivent fournir une formation suffisante - sur les plans de la durée, de l'intensité et de la qualité - dans un domaine professionnel qui soit pertinent par rapport au marché du travail et ils doivent porter sur des emplois qui pourront permettre aux femmes de gagner un salaire leur assurant l'indépendance financière.

iii. Toxicomanie

Il ressort d'examens systématiques des études sur les résultats des traitements de lutte contre la toxicomanie enregistrés chez les femmes que si l'on veut que celles-ci retirent le plus d'avantages possible des traitements, il est essentiel que ces programmes soient adaptés aux conditions de vie et aux besoins particuliers des femmes.

La recherche indique que la toxicomanie n'est pas liée au même genre de problèmes chez les délinquantes que chez les délinquants. En effet, on constate de plus en plus que les troubles alimentaires, les troubles sérieux de l'humeur (dépression) et les antécédents de mauvais traitements, parfois liés au trouble de stress post-traumatique, sont très fréquents chez les femmes qui ont un problème de toxicomanie. Il convient toutefois de souligner que les effets physiques de la toxicomanie sont souvent plus importants chez les femmes que chez les hommes et que les troubles physiologiques graves, par exemple ceux qui sont causés par une consommation abusive d'alcool, peuvent se manifester à un niveau de consommation inférieur ou après une période plus courte chez la femme que chez l'homme.

iv. Compétences parentales

L'étude de 1990 a révélé que les deux tiers des femmes purgeant une peine fédérale avaient des enfants. Bon nombre de ces femmes s'inquiétaient énormément du fait d'avoir perdu la garde d'un ou de plusieurs de leurs enfants et ont déclaré que les contacts avec leurs enfants, quel que soit leur âge, étaient essentiels pour elles. La majorité des détenues de la Prison des femmes et 40 p. 100 des détenues des

établissements provinciaux ont manifesté de l'intérêt pour les programmes sur l'éducation des enfants. Les programmes portant sur la façon d'exercer son rôle parental en prison et sur l'éducation des enfants à distance sont nécessaires, tout comme un programme sur le développement des jeunes enfants pour les femmes qui participeront au programme mère-enfant des nouveaux établissements.

4. LA STRATÉGIE DES PROGRAMMES CORRECTIONNELS À L'INTENTION DES FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE

Les sections précédentes ont décrit le fondement de la stratégie du SCC pour les délinquantes. Cette stratégie permettra au SCC de faire en sorte que :

- les programmes répondent aux besoins des femmes purgeant une peine fédérale,
- le contenu et l'intensité des programmes soient fonction du niveau du risque et des besoins (facteurs criminogènes),
- les programmes soient fondés sur des modèles théoriques efficaces,
- le suivi et les programmes de soutien lors de la mise en liberté soient offerts dans la collectivité.

Maintenant que les bases ont été posées, mentionnons d'autres facteurs qui assureront que la stratégie des programmes correctionnels à l'intention des délinquantes sera efficace et les aidera à contrôler leur vie.

- A. Éléments de tout programme correctionnel efficace destiné aux femmes purgeant une peine fédérale** - La section qui porte ce titre décrit les principes et éléments communs pour l'élaboration et la mise en oeuvre de *tous* les programmes, quelle que soit leur orientation. Ces éléments font en sorte que tous les programmes répondent aux besoins des femmes et que les composantes des programmes soient intégrées les unes aux autres. Voici ces éléments : les principes axés sur les femmes, les principes de l'éducation des adultes, la diversité, l'approche analytique, la structure des programmes et le processus.
- B. Qualités requises des animateurs de programmes** - Dans cette section, on présente une liste détaillée des qualités que doivent posséder les animateurs des programmes destinés aux délinquantes.
- C. Processus d'évaluation** - Ce processus doit être effectué de façon exhaustive et systématique et en collaboration avec les délinquantes, et il doit permettre de définir les besoins des femmes en matière de programmes en vue de leur préparation à la mise en liberté. Cette section porte sur l'évaluation initiale, le

programme d'orientation et la planification correctionnelle (qui sont des éléments obligatoires de la stratégie correctionnelle du SCC).

- D. Programmes offerts** - L'exécution des programmes et la prestation des services dans les établissements du SCC doivent être guidées par les besoins des délinquantes, et les programmes doivent être axés principalement sur le succès de la réintégration. Cette section présente deux des éléments obligatoires de la stratégie correctionnelle du SCC : la planification des programmes et le comité d'inscription aux programmes. La section porte aussi sur les programmes de base et sur les autres programmes et services qui seront offerts aux délinquantes.

A. ÉLÉMENTS DE TOUT PROGRAMME CORRECTIONNEL EFFICACE DESTINÉ AUX FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE

Il y a six éléments essentiels qui doivent être inclus dans la conception et l'exécution de *tout* type de programme destiné aux femmes purgeant une peine fédérale :

1. principes axés sur les femmes,
2. principes de l'éducation des adultes,
3. diversité,
4. approche analytique,
5. structure des programmes,
6. processus.

Ces six éléments créent un processus d'habilitation qui pourra aider les délinquantes à prendre leur vie en main. Comme il est souligné dans l'introduction et dans le rapport *La création de choix*, ces femmes pourront **contrôler leur vie** si elles comprennent mieux leur situation, si elles connaissent leurs points forts, si elles sont appuyées et si elles sont encouragées à agir de façon constructive.

Par ce processus, nous tenons les délinquantes responsables de leurs actes, mais nous reconnaissons aussi que leurs actes sont liés au contexte social. Les activités criminelles des femmes sont en rapport étroit avec leur marginalité (qui est souvent caractérisée, comme nous l'avons mentionné précédemment, par la pauvreté, les mauvais traitements et la chimiodépendance); les programmes et les services qui leur sont offerts doivent donc être holistiques et adaptés à leur situation sociale, et ils doivent s'attaquer aux facteurs qui ont contribué à leur comportement criminel. En comprenant mieux les rapports entre leurs actes et leurs conditions de vie, les femmes peuvent reprendre leur vie en main et faire des choix positifs. Leur sentiment de responsabilité personnelle grandit au fur et à mesure que les raisons de leurs activités criminelles deviennent plus claires. Avec des ressources et une aide appropriées, les femmes peuvent se réconcilier avec leur passé et adopter un mode de vie indépendant et positif, exempt de toute activité criminelle. Les risques de récidive sont ainsi réduits.

Chacun des six éléments est présenté ci-dessous. Il convient de souligner que ces éléments ne s'excluent pas mutuellement; ce n'est que pour en faciliter la conceptualisation et l'organisation que nous décrivons séparément.

1. Principes axés sur les femmes

- a. **Analyse contextuelle** : Parce que la vie des femmes s'insère dans un certain contexte social, économique et politique, il est important d'analyser leurs problèmes personnels à la lumière de leurs conditions de vie plutôt que de les individualiser. Les programmes doivent tenir compte de la réalité sociale des femmes et répondre aux besoins individuels de chaque femme.
- b. **Rapports de collaboration** : Chaque participante est respectée et considérée comme une spécialiste de sa propre vie. Il n'y a pas de rapport de hiérarchie. Les rapports de force entre l'animateur et les participantes sont donc atténués.
- c. **Interactions stimulantes** : La relation la plus favorable entre les délinquantes et l'animateur est une relation marquée par le soutien, l'encouragement, l'empathie, l'acceptation et le défi, mais exempte de confrontation.
- d. **Communication** : Les femmes sont encouragées à tirer des leçons de l'expérience des autres. Le dialogue et le partage, et la confiance qui en découle, sont essentiels au processus d'apprentissage.
- e. **Rôle actif** : Les femmes sont reconnues comme des agents actifs plutôt que comme des victimes passives. Elles sont responsables de leurs actes, y compris de leurs activités criminelles, mais tous ces actes sont analysés dans leur contexte. Elles sont nombreuses à avoir été victimes de mauvais traitements, mais elles ont réussi à survivre aux actes de violence commis envers elles, même lorsque leurs choix étaient très limités. La force et la créativité dont elles ont fait preuve montrent qu'elles possèdent les ressources voulues pour changer leur situation. Il s'agit donc de canaliser cette force vers la prise en main de leur vie.

2. Principes de l'éducation des adultes

- a. **Acceptation et valorisation du mode d'apprentissage de chacune des participantes** : Les femmes apprennent généralement mieux par des procédés qui favorisent les liens et les relations avec les autres plutôt que l'individualisme. Les programmes doivent donc encourager et promouvoir l'apprentissage en commun. Cependant, chaque femme a son propre style d'apprentissage qui doit aussi être reconnu, respecté et valorisé dans le cadre de cette approche générale. Les méthodes utilisées doivent correspondre au rythme de chacune.

- b. **Diversité des outils pédagogiques :** Les programmes doivent comporter de nombreux aspects et faire appel à des techniques variées. Le contenu des programmes et les méthodes utilisées doivent tenir compte de la diversité des participantes. Parmi les méthodes qui pourraient être utilisées, mentionnons les jeux dramatiques, la tenue d'un journal personnel, les jeux de rôles, les enregistrements vidéo et les travaux artistiques.
- c. **Expérience pratique :** On encourage les femmes à apprendre par l'action et par leurs propres expériences, plutôt qu'en lisant des ouvrages ou en écoutant des exposés.
- d. **Modèle :** Les femmes apprendront à se respecter, à être autonomes et à s'exprimer en suivant le modèle des animateurs. Ceux-ci doivent déterminer s'il est pertinent de faire des révélations sur eux-mêmes.
- e. **Humour et interaction sociale :** L'humour est un outil pédagogique nécessaire qui favorise la guérison. Les participantes peuvent tirer de nombreux avantages de l'interaction sociale, entre autres la reconnaissance et le soutien mutuels et l'occasion d'utiliser dans un milieu sûr les nouvelles habiletés acquises dans le cadre du programme.

3. Diversité

- a. **Respect de la diversité :** Tous les animateurs de programmes doivent être conscients des différences qui existent entre les femmes et ils doivent favoriser la tolérance et la compréhension face aux questions raciales, à l'orientation sexuelle et aux autres genres de différences.
- b. **Adaptation des programmes à la diversité des participantes :** Il existe de multiples différences entre les participantes. Dans la mesure du possible, il faut tenir compte de cet élément dans le contenu des programmes, dans les méthodes et les outils pédagogiques utilisés et dans le milieu d'apprentissage.
- c. **Reconnaissance et valorisation de la diversité :** Les différences entre les participantes constituent un atout. Lorsque cela est approprié, il faut reconnaître ces différences et non les passer sous silence.
- d. **Sensibilité aux besoins individuels :** Il faut évaluer les besoins individuels des participantes et en tenir compte. Les expériences des délinquantes condamnées à une peine de longue durée sont toutes particulières en raison du stress lié à l'incarcération prolongée.

4. Approche analytique

Remarque : Ces éléments doivent être intégrés à tous les programmes.

a. **Résolution de problèmes** : Tous les programmes, d'une façon ou d'une autre, doivent aider les femmes à perfectionner leur capacité de résoudre les problèmes. Voici un processus qui favorise cet apprentissage :

- reconnaître et définir le problème,
- trouver diverses solutions,
- évaluer les conséquences des divers choix,
- appliquer une solution.

b. **Valeurs** : Les femmes doivent examiner leurs valeurs et celles des autres pour mieux comprendre comment les valeurs se façonnent et pour mieux saisir les liens entre les valeurs, les idées et les actes dans le contexte social.

c. **Pensée créative** : Les femmes seront incitées à voir au delà de l'évidence. L'objectif est d'élargir la vision qu'elles ont de diverses situations.

d. **Esprit critique** : Avoir un esprit critique signifie avoir une pensée logique, minutieuse et rationnelle, être capable d'évaluer ses propres idées, attitudes et actions ainsi que celles des autres. Les femmes apprendront à évaluer avec un esprit critique les idées que leur présentent les autres, de sorte qu'elles seront moins susceptibles d'être manipulées.

e. **Habiletés sociales** : Les femmes acquerront des habiletés qui leur permettront de mettre en pratique des solutions à des problèmes dans l'environnement sécurisant du programme.

5. Structure des programmes

a. **Environnement positif** : Tous les programmes doivent comprendre un module de formation du personnel, qui permet à celui-ci de connaître et de comprendre les buts des programmes. Cette formation suscitera chez le personnel une attitude de soutien et de renforcement à l'égard des programmes qui, à son tour, entraînera le succès et la durabilité à long terme des programmes ainsi que la confiance à l'égard de ceux-ci. Les membres du personnel doivent comprendre les effets qu'auront les programmes sur les femmes et comment leur attitude aidera ces femmes à apprendre à contrôler leur vie.

b. **Adaptation des programmes aux besoins des participantes** : Il faut concevoir des programmes souples et pouvant être adaptés aux besoins des participantes plutôt que de s'attendre à ce que celles-ci s'adaptent aux programmes établis.

- c. **Intégrité des programmes** : Les programmes doivent être fondés sur le modèle théorique décrit dans le présent rapport. Même si les participantes apportent leur contribution et que la souplesse est valorisée, les animateurs doivent veiller à ce que le programme soit exécuté en totalité, tout le contenu prévu étant communiqué.
- d. **Accessibilité** : Un certain degré de souplesse et d'innovation, en ce qui concerne l'horaire et l'exécution des programmes et le lieu des activités, est essentiel pour rendre les programmes aussi accessibles que possible.
- e. **Intensité et durée** : Les programmes doivent avoir une intensité et une durée suffisantes pour permettre de régler les problèmes qui auront été identifiés chez les délinquantes.

6. Processus

Remarque : Les points c à e se rapportent à l'établissement d'un contrat avec un prestataire de programmes et à certains détails qu'il faut y inclure pour s'assurer que le programme qui sera dispensé corresponde au programme qui aura été défini et pour lequel on aura payé. Il est extrêmement important de fournir à l'avance ces renseignements, de décrire en détail les autres processus et d'en surveiller ensuite la mise en oeuvre pour être certain que le programme répondra aux besoins des femmes. De cette façon, le prestataire du programme et le SCC connaîtront exactement les attentes qu'ils auront l'un envers l'autre. L'intégrité du programme peut être préservée grâce à une gestion et un suivi efficaces du contrat.

- a. **Sélection** : Les programmes doivent comporter des critères de sélection bien définis qui aident à repérer les candidates éventuelles. Grâce à l'évaluation des candidates, on s'assure que le programme conviendra bien aux participantes et qu'elles en retireront un bénéfice.
- b. **Règles de fonctionnement en groupe** : Dès le début du programme, les membres du groupe doivent établir des règles fondées sur les principes féministes : s'entendre sur une terminologie commune, définir des limites, fixer des règles et déterminer les façons de sanctionner les manquements aux règles.
- c. **Gestion et contrôle** : La mise en oeuvre des programmes doit être surveillée de près par le SCC, qui assure ainsi le contrôle de la qualité et l'intégrité des programmes. Le processus de contrôle doit être établi dès le début et être inscrit dans le contrat. On s'assure ainsi que l'animateur s'en tiendra au plan établi, que l'établissement respectera les objectifs du programme et que celui-ci répondra aux besoins des participantes.
- d. **Rapports** : Il faut inclure un protocole de rapports dans le contrat entre le prestataire du programme et le SCC. Ce protocole doit définir tant les limites que

les obligations en matière de confidentialité et de communication de l'information entre l'animateur et le personnel du SCC.

Les animateurs sont aussi tenus de présenter des rapports sur les participantes qui contiennent les renseignements suivants : participation, présence, niveau de motivation et de participation, comportement dans le groupe, progrès, acquisition d'habiletés, etc. Ils doivent également fournir, à la fin du programme, une évaluation globale des progrès réalisés. Ces rapports doivent être préparés en collaboration avec les participantes.

- e. **Évaluation** : Il faut prévoir dans le contrat des mécanismes permettant d'évaluer les processus et les résultats du programme. Le SCC pourra ainsi déterminer l'efficacité du programme et examiner des moyens de l'améliorer. Les participantes peuvent aider à préparer et à effectuer l'évaluation.

L'évaluation des processus comprend l'examen du contenu et du mode d'exécution, des points forts et des points faibles, des obstacles à l'efficacité, des obstacles à la mise en oeuvre et des modifications apportées au programme. Cette évaluation peut être à la fois quantitative et qualitative.

Au besoin, l'évaluation des résultats pourra être effectuée au moyen de pré-tests et de post-tests ou d'autres mesures du genre. Les données peuvent être aussi bien de nature quantitative que de nature qualitative.

B. QUALITÉS REQUISES DES ANIMATEURS DE PROGRAMMES DESTINÉS AUX FEMMES PURGEANT UNE PEINE FÉDÉRALE

Les programmes doivent être dispensés par des animateurs qualifiés qui possèdent la formation appropriée; l'efficacité des programmes correctionnels dépend souvent de la qualité des animateurs. Ceux-ci doivent répondre aux exigences suivantes :

- Se conformer aux principes du modèle de programmes élaboré pour les femmes purgeant une peine fédérale.
- Connaître les techniques d'intervention à caractère féministe; croire dans les droits des femmes à l'égalité.
- Entretenir des liens avec des groupes qui défendent les droits des femmes et avec d'autres groupes communautaires.
- Adopter une approche holistique (esprit, corps, âme).
- Connaître le comportement criminel et le profil des délinquantes et, de préférence, avoir travaillé auprès de ces femmes.

- Posséder une formation spécialisée en counseling individuel (si la personne est engagée pour offrir ce type de services).
- Posséder une formation spécialisée en animation de groupe (si la personne est engagée pour effectuer ce genre d'animation).
- Posséder une bonne expérience de l'animation de groupes de femmes ayant des besoins élevés ou présentant un risque élevé.
- Être sensibles à la dynamique de groupe et être capables de stimuler un groupe et de susciter l'intérêt et l'activité tout en maintenant la concentration sur le thème principal. Faire montre d'enthousiasme.
- Être capables d'établir des liens positifs et empathiques avec les femmes, sans déroger aux règlements de l'établissement.
- Posséder une expérience de la vie ou des qualités personnelles qui leur permettent d'éprouver de l'empathie à l'égard des participantes.
- Être exigeants tout en donnant de l'encouragement.
- Être sensibles aux différences entre les participantes, tenir compte de la diversité au sein du groupe et être en mesure de répondre aux besoins des différentes femmes.
- Connaître les répercussions des traumatismes, le processus de guérison, les processus d'intervention auprès des personnes affligées, les répercussions de la violence sur les femmes et les enfants.
- Avoir des aptitudes à l'expression verbale supérieures à la moyenne.
- Posséder d'excellentes aptitudes aux relations interpersonnelles et, plus particulièrement, les aptitudes sociales et cognitives que les délinquantes doivent acquérir :
 - a. perspective sociale (capacité de saisir le point de vue des autres),
 - b. résolution de problèmes,
 - c. valeurs solides,
 - d. gestion efficace des situations conflictuelles (bon jugement, objectivité et souplesse),
 - e. ouverture d'esprit,
 - f. disposition à accepter les points de vue des participantes, de l'établissement et des concepteurs de programmes qui ne correspondent pas aux leurs.

C. PROCESSUS D'ÉVALUATION

Une évaluation approfondie et détaillée est essentielle à la réintégration des délinquantes dans la collectivité dans les meilleurs délais. En identifiant le plus tôt possible les besoins des délinquantes, on leur permet de s'attaquer rapidement aux problèmes qui ont mené à leur incarcération.

Cinq processus, composantes obligatoires de la stratégie correctionnelle du SCC, seront utilisés dans tous les établissements régionaux. Dans la présente section, nous en décrivons trois qui concernent l'évaluation préliminaire; les deux autres seront présentés dans la section suivante. Chaque établissement pourra adapter ces processus à ses besoins, mais les principes de base énoncés dans le présent document devront être respectés.

1. Évaluation initiale

L'évaluation initiale consiste à effectuer, lors de l'admission de la délinquante, une évaluation complète et systématique de ses facteurs criminogènes et de ses besoins en matière de programmes et de soutien personnel. Elle donne au personnel un «portrait» de la délinquante. Cette évaluation doit permettre de déterminer les besoins et les facteurs de risque ainsi que les stratégies de mise en liberté. Les évaluations et tests seront effectués par des prestataires de programmes. On incitera les femmes à participer activement à cette évaluation initiale.

L'évaluation initiale facilitera également le classement des délinquantes selon le niveau de sécurité. Toutes les délinquantes seront incarcérées dans les établissements régionaux; toutefois, selon les besoins des délinquantes et leur capacité de s'adapter à un milieu de vie communautaire, il y aura des différences au niveau des activités, des privilèges, de l'heure des couvre-feux, etc.

2. Orientation

Ce processus sert à familiariser les délinquantes avec certains règlements de l'établissement, avec le contenu et l'horaire des programmes offerts, avec leurs droits et responsabilités et avec les questions de discipline, etc. L'orientation commence dès l'arrivée des délinquantes à l'établissement et se déroule parallèlement à l'évaluation initiale. Il s'agit d'un programme qui se divise en quatre étapes et qui dure environ quatre semaines. Il sera obligatoire pour toutes les nouvelles délinquantes qui seront admises à l'établissement ainsi que pour celles qui y reviendront après une période de liberté supérieure à six mois.

Comme le nombre de délinquantes qui seront admises aux nouveaux établissements sera probablement peu élevé, on prévoit que l'orientation sera habituellement donnée à une femme à la fois, de sorte qu'on pourra répondre aux besoins particuliers de la

nouvelle venue. Le personnel et les délinquantes participeront au processus d'orientation; toutefois, les délinquantes ayant reçu une formation à cet égard auront un rôle important à jouer dans l'exécution de ce programme.

3. Planification correctionnelle

Le plan correctionnel expose en détail toutes les activités auxquelles la délinquante devra participer au cours de son incarcération afin de régler les problèmes qui ont mené à son emprisonnement. Étayé sur les renseignements obtenus lors de l'évaluation initiale, le plan doit tenir compte de tous les besoins et les choix de la délinquante, y compris ses besoins sur les plans culturel et spirituel. L'objectif principal du plan est de préparer la délinquante à être mise en liberté dans la collectivité le plus tôt possible. Lors de l'évaluation initiale, on établit des stratégies de mise en liberté (permissions de sortir, placements à l'extérieur, etc.); les étapes permettant de réaliser ces stratégies doivent être déterminées au tout début de la planification correctionnelle.

Le plan correctionnel est préparé par la délinquante et les agents de gestion du cas, avec l'aide d'autres sources de soutien (dans l'établissement et dans la collectivité). Les délinquantes seront incitées à jouer un rôle actif dans la préparation, l'élaboration, l'évaluation et la mise en oeuvre de leur plan correctionnel. Ce processus permet au groupe d'élaborer un plan efficace, ordonné, détaillé, holistique et fondé sur des choix significatifs.

La planification correctionnelle est une activité continue qui comprend des évaluations périodiques du plan et parfois même des modifications importantes. Le plan doit être examiné et mis à jour régulièrement. Cette façon de procéder permettra à la délinquante de constater ses progrès vers l'atteinte des buts fixés et elle permettra aussi d'apporter les changements nécessaires au plan.

D. PROGRAMMES OFFERTS

La présente section décrit les programmes et la façon dont les besoins des délinquantes orienteront les programmes.

1. Planification des programmes

Un système de planification informatisé autonome ou faisant partie du Système de gestion des détenus du SCC permettra de répondre aux besoins des délinquantes, de leur offrir les programmes au bon moment, d'exercer un contrôle sur la planification des programmes et la dotation en personnel. La base de données sur les ressources fournira aussi des renseignements utiles pour la planification des programmes et la dotation en personnel. Le système informatisé pourra aussi aider à choisir pour les

délinquantes les programmes qui répondent le mieux à leurs besoins et à affecter les ressources de la façon la plus efficace possible.

2. Comité d'inscription aux programmes

Le rôle du Comité d'inscription aux programmes dans les nouveaux établissements sera un peu différent de celui qui lui est imparti dans les établissements du SCC pour hommes. Les délinquantes participeront activement à la planification, au choix et à la mise en oeuvre des programmes (plus que les hommes ne le font actuellement), et on envisage la participation de représentants de la collectivité locale au comité. Pourraient faire partie du comité d'inscription aux programmes les personnes suivantes : le directeur, le sous-directeur, le travailleur social ou l'agent de liaison avec la collectivité, le psychologue, le chef d'équipe et l'intervenant de première ligne. S'il y a lieu, les personnes suivantes pourraient s'ajouter : le chef des services de santé, des représentants d'organismes communautaires, un travailleur communautaire et un représentant du comité consultatif de citoyens.

Le rôle principal du comité est de s'assurer :

- que les programmes existants répondent aux besoins de la population. Si un programme nécessaire n'existe pas, le comité devra trouver un programme et des possibilités d'emploi qui répondront aux besoins individuels des délinquantes;
- de mettre en place des programmes de formation professionnelle et d'emploi non traditionnels;
- de communiquer l'information, de sorte que les délinquantes soient au courant des programmes offerts et du calendrier des programmes;
- que les délinquantes peuvent planifier toutes les possibilités qui leur sont offertes en matière de programmes et d'emploi au cours de leur incarcération et participer activement à la mise en oeuvre de leur plan; les besoins individuels des délinquantes doivent déterminer les types de programmes et l'horaire des programmes qui feront partie du plan correctionnel;
- de faire participer les ressources de la collectivité au processus de planification correctionnelle;
- qu'on répond aux besoins particuliers des délinquantes qui purgent une peine de longue durée.

3. Programmes de base

Introduction

En raison du consensus que l'on retrouve dans les ouvrages publiés sur la question, dans l'étude de Kathleen Kendall intitulée Évaluation des services thérapeutiques offerts à la Prison des femmes et, plus encore, dans les témoignages des femmes purgeant une peine fédérale, on a décidé d'offrir les programmes de base suivants

dans les nouveaux établissements. En règle générale, les programmes de base du SCC sont des programmes qui s'attaquent aux facteurs criminogènes (facteurs qui ont joué un rôle dans le comportement criminel) dans le but de réduire les risques de récidive. Un seul type de programmes fait exception à la règle; il s'agit des programmes pour les victimes de mauvais traitements ou de traumatismes. Sur le plan de la statistique, il n'existe en effet aucun lien entre le fait d'avoir été victime de violence, de mauvais traitements ou de traumatismes et le comportement criminel; toutefois, les répercussions de ce type de victimisation sont assez graves pour porter atteinte à beaucoup d'autres aspects de la vie d'une personne. Afin de souligner l'importance de ce programme pour les femmes purgeant une peine fédérale, on a décidé de l'inclure dans les programmes de base.

Des programmes ou des lignes directrices seront élaborés à l'échelle nationale afin d'assurer l'uniformité dans les cinq établissements; cependant, le SCC fera aussi appel aux compétences spécialisées disponibles (nationales, régionales ou locales). Chaque programme de base est examiné en détail ci-dessous.

1. Programme d'acquisition de compétences psychosociales
2. Programmes pour les victimes de mauvais traitements ou de traumatismes
3. Programmes d'alphabétisation et d'éducation permanente
4. Programmes de lutte contre la toxicomanie

Il faudra prendre en considération la taille des groupes pour l'exécution des programmes. La plupart de ces programmes sont conçus pour des groupes de 8 à 12 participants; cependant, vu le petit nombre de délinquantes qu'on retrouvera dans chaque établissement, il est fort possible que certains groupes ne soient composés que de trois ou quatre participantes. Les animateurs devront donc faire appel à des approches innovatrices afin de faciliter les jeux de rôles et de favoriser l'échange de plusieurs points de vue différents. Par contre, la petite taille des groupes offrira l'avantage de permettre aux délinquantes purgeant une peine de longue durée d'avoir un accès plus grand et plus rapide aux programmes.

i. Programme d'acquisition de compétences psychosociales

Ce programme est semblable à celui que le SCC a élaboré pour les hommes, sauf qu'il sera adapté aux besoins des femmes, vu que plusieurs éléments actuels du programme destiné aux hommes se sont révélés inappropriés pour les femmes.

Le volet du programme consacré au *développement des aptitudes cognitives* porte sur la résolution de problèmes et le jugement critique. Certains éléments du programme conviennent aux femmes, mais des modifications devront être apportées pour tenir compte des modes d'apprentissage et des besoins des femmes.

Le *programme de compétences parentales* est très important pour les délinquantes. On examinera et on améliorera le programme actuel afin d'y intégrer des questions qui

intéressent particulièrement les femmes. Ce programme sera obligatoire pour les femmes qui cohabiteront avec leurs enfants à l'établissement et il doit être exigé comme préalable aux cours plus poussés sur le développement des jeunes enfants.

Un programme destiné aux femmes qui doivent apprendre à maîtriser leur comportement violent ou leur colère et à gérer les situations conflictuelles est à l'étape d'élaboration. Comme dans tous les programmes destinés aux délinquantes, on devra adopter une approche holistique et tenir compte des expériences que les femmes ont vécues en tant que victimes ou personnes violentes.

Le *programme d'initiation aux loisirs* et le *programme d'intégration communautaire* seront adaptés par les régions, et des lignes directrices seront fournies pour assurer une certaine uniformité au niveau du contenu. Le *programme d'initiation aux loisirs* devra promouvoir la santé, le bien-être et la bonne alimentation beaucoup plus que ne le fait le programme actuel destiné aux hommes. Dans les nouveaux établissements, on insistera beaucoup sur les activités récréatives et de loisirs et sur la participation aux activités communautaires.

ii. Programmes pour les victimes de mauvais traitements ou de traumatismes

Ces programmes aideront les délinquantes qui ont été victimes de violence, comme l'exploitation sexuelle durant l'enfance, l'agression sexuelle et la violence conjugale. L'utilisation du terme «traumatismes» nous permet d'englober les diverses formes de mauvais traitements subis, ainsi que de tenir compte de l'intensité et de la durée de la victimisation. On utilisera une diversité de méthodes de prestation; de même, les programmes n'auront pas tous la même intensité ni la même durée; enfin, on sollicitera une forte participation de la collectivité locale. Ainsi, on offrira des programmes de sensibilisation ou d'éducation de même que des programmes «thérapeutiques» plus approfondis.

Avec l'aide de spécialistes de la collectivité, on établira des lignes directrices nationales pour aider les établissements régionaux à passer des contrats avec des personnes ou organismes compétents de la collectivité. Les lignes directrices porteront sur le contenu des programmes et sur les questions qui doivent être abordées dans tout programme qui s'adresse à des personnes qui ont vécu des traumatismes. Même si on accordera une grande place aux groupes d'entraide dirigés par des animateurs chevronnés, des thérapies individuelles seront nécessaires pour de nombreuses délinquantes, car certaines questions et expériences sont souvent trop difficiles à aborder au sein d'un groupe.

iii. Programmes d'alphabétisation et d'éducation permanente

L'éducation permanente est une notion qui s'applique aux adultes et selon laquelle l'apprentissage se poursuit continuellement, peut se faire dans plusieurs cadres (et non

seulement dans une salle de classe) et est fonction des besoins qu'ont les femmes tant sur le plan personnel que sur celui de l'emploi. On accordera une grande importance à l'alphabétisation des délinquantes et à l'augmentation de leur niveau de scolarité vu que ce genre de formation est essentiel à la réintégration des délinquantes en tant que citoyennes respectueuses des lois. Des lignes directrices pourront être établies pour aider les établissements à trouver des programmes innovateurs et constructifs. Il est important de s'assurer que les programmes communautaires sont élaborés et dispensés conformément aux principes axés sur les femmes qui ont été décrits dans le présent document. Les programmes d'études seront régis par les lois de la province où est situé l'établissement. La question de l'éducation, y compris l'alphabétisation, est abordée dans les politiques et directives internes du SCC.

iv. Programmes de lutte contre la toxicomanie

Les programmes de lutte contre la toxicomanie doivent tenir compte des besoins particuliers des femmes ainsi que du contexte social dans lequel elles vivent, y compris leurs antécédents de dépendance, de victimisation et de difficultés financières. Les programmes doivent aider les femmes à comprendre leur problème de toxicomanie et à déceler leurs forces et leurs faiblesses; ils doivent aussi les soutenir et les encourager à faire des changements positifs dans leur vie.

4. Autres programmes et services

Un éventail d'autres programmes et services feront partie intégrante de la stratégie des programmes dans les nouveaux établissements et joueront un rôle important dans la réintégration des femmes purgeant une peine fédérale. Comme tous les autres, ces programmes respecteront les éléments des programmes efficaces décrits dans le présent rapport et occuperont une place importante dans la stratégie.

C'est en grande partie à chaque établissement et à chaque région qu'il incombera d'élaborer ces programmes et de les mettre en oeuvre. Certains existent déjà ailleurs; on pourra donc les utiliser en les adaptant aux besoins des délinquantes et de l'établissement. Mentionnons entre autres les programmes multiculturels, les programmes d'activités récréatives et de loisirs, les programmes d'études et de formation professionnelle, le programme de l'équipe d'entraide, etc. Les programmes et services de santé, tant sur le plan éducatif (prévention) que sur le plan de l'intervention, occuperont également une place très importante. Grâce à l'imagination et à l'innovation, le personnel pourra trouver des programmes qui seront bénéfiques pour les femmes et qui les aideront à établir des liens avec la collectivité. Parallèlement à la stratégie des programmes que nous venons de décrire, une stratégie des programmes qui s'adressera aux femmes autochtones purgeant une peine fédérale est en voie d'élaboration.



HV 9507 C66 1994
Correctional program strate
gy for federally sentenced
women = : Stratégie des pro

00 JUL 26		
00 JUL 27		
01 DEC 12		
12 NOV 82		
27 AUG 09		
GAYLORD		PRINTED IN U.S.A.

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.